

Éco-Lien

Hiver 2008

Volume 9, Numéro 4

SOMMAIRE

RASSEMBLER ET AGIR Mot du président	1
LA GESTION DE L'EAU	1
Le modèle d'intervention pour la protection et la valorisation du Grand lac Saint-François	1
Échanger, comprendre et agir pour contrer les fleurs d'eau des cyanobactéries!	1
LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	1
La gestion des matières résiduelles dans les ICI	1
LA GESTION DE LA FORÊT	1
Le CRECA et la région de la Chaudière-Appalaches se prononcent sur la réforme du régime forestier du Québec	1
LA BIODIVERSITÉ	1
Les milieux humides forestiers – des écosystèmes exceptionnels à préserver	1
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	1
Les ateliers franco-québécois de coopération décentralisée	1
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1
Les gaz à effet de serre (GES) et le transport	1
Les parcs éoliens en Chaudière-Appalaches	1
L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE	1
L'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire	1
Plan d'action du CRECA 2008-2009	1



RASSEMBLER ET AGIR

Mot du président

BILAN DU 1^{ER} SEMESTRE 2008

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) "RASSEMBLE ET AGIT". Sa devise illustre parfaitement son mandat défini par l'entente avec le Ministère du Développement Durable et des Parcs (MDDEP), qui est de contribuer au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable et de favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux en ces matières."

Le conseil d'administration, composé de 15 membres représentant les milieux socio-économiques et environnementaux de la région, appuyé par une équipe de 2 personnes, le directeur général et une adjointe administrative, se mobilise afin de représenter adéquatement les 367 membres de notre corporation.

Les représentant(e)s du CRECA sont membres de 18 comités avec mandat de véhiculer les valeurs relatives à la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.

Le groupe-conseil en développement durable

Le 1^{er} semestre 2008 a permis au CRECA de participer en tant que groupe-conseil en développement durable au sein de la Conférence régionale des élus (CRÉ) à de nombreuses activités intersectorielles.

Entre autres, le CRECA participe activement à la démarche en cours dans la région de Chaudière-Appalaches afin de doter celle-ci d'un Plan quinquennal de développement régional pour les années 2008-2013 particulièrement sous l'aspect de l'intégration des principes du développement durable.

L'entente franco-québécoise de coopération décentralisée

En octobre dernier, le CRECA s'est joint à la délégation de la CRÉ Chaudière-Appalaches afin de participer activement aux 3^{èmes} Ateliers franco-

québécois de coopération décentralisée tenue à Québec dans le cadre des Fêtes du 400^e.

En janvier 2009, nous serons à Lyon en France pour assister aux 5^{èmes} Assises Nationales du développement durable ayant comme thème : *Trouvons la richesse - 2009 les Régions au coeur du Développement Durable*.

Veille stratégique - secteur de l'environnement

En matière de la protection de l'environnement, le CRECA assure la mise en oeuvre d'une veille stratégique sur le secteur de l'environnement afin de soutenir l'application, la révision et le développement des politiques, des lois et des règlements. Notre action se caractérise par la participation à des événements ou des comités :

Journées thématiques: Forum régional sur les cyanobactéries, Forum national sur les lacs;

Les comités: l'agriculture (comité multipartite sur la gestion des fumiers et du développement durable de l'agriculture), l'eau (COBARIC, COGESAF, CDUC, GROBEC, RPGLSF), la santé (groupe-conseil en santé de la CRÉ), les matières résiduelles (2 Régies intermunicipales de gestion des déchets), l'air (RCNQA), les ressources naturelles (Parc national de Frontenac, CRRNT) et le transport (la table de concertation sur les véhicules hors route).

Pour l'année 2009

Les interventions du CRECA en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable sont perçues comme un élément positif par les acteurs socio-économiques de la région de Chaudière-Appalaches. À notre avis, ces éléments constituent un facteur de mobilisation de la population afin de répondre aux défis que posent la crise financière et économique qui se pointe à l'horizon pour les années qui suivent.

Guy Lessard
Président





LA GESTION DE L'EAU

Le modèle d'intervention pour la protection et la valorisation du Grand lac Saint-François

Le grand projet de la région du Grand lac Saint-François entre en phase action... Il faut rappeler que ce projet vise à développer un modèle d'intervention devant fournir l'encadrement nécessaire visant à contraindre et à prévenir certaines problématiques liées à la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François, notamment celle des cyanobactéries.

Après une première rencontre du comité technique du Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François (RPGLSF), un plan de travail a été présenté au mois d'avril par le chargé de projet, M. Sylvain Arsenault, afin de mieux cibler les activités prévues pour le projet. Ce sera également le début de la recherche d'informations touchant le lac et le territoire qui fait l'objet de l'étude. L'analyse des documents en provenance de COGESAF, du MDDEP, du MRNF, de la Ville de Thetford Mines et de différentes firmes d'experts-conseils, a été complétée par plusieurs échanges d'informations avec les représentants de COGESAF.

Les travaux d'acquisition de connaissances sur le lac et sur le territoire à l'étude ont été complétés par deux présentations publiques du projet, qui ont été tenues au mois de juin 2008 au 2^e Forum national sur les lacs du Québec, tenu à Sainte-Adèle et une autre, au Forum sur les cyanobactéries, organisé en Chaudière-Appalaches à Scott.



Pointe aux Pins
Source : S. Poulin

Les mois d'août et de septembre ont été consacrés aux rencontres de travail interne et aux rencontres de coordination, afin de créer les prémisses nécessaires pour un meilleur

fonctionnement et de définir les rôles et les responsabilités des membres du comité de suivi.

En effet, le modèle de concertation utilisé dans le cadre du projet a connu un réel succès lors de la présentation réalisée dans le cadre des 3^{èmes} ateliers franco-québécois de coopération décentralisée. Présenté sous la devise « vers un aménagement durable du territoire basé sur une approche écosystémique », le projet a fait valoir aux partenaires municipaux français et québécois les principaux enjeux, environnementaux, sociaux et économiques reliés au projet.

Les rencontres d'information se sont poursuivies au mois de novembre avec des rencontres ponctuelles avec les associations de riverains du Grand lac Saint-François et les municipalités riveraines. Ces rencontres ont permis une meilleure compréhension des attentes du milieu et un besoin d'action de la part de ces partenaires.

L'année 2009 s'annonce, par conséquent très chargée pour ce projet...Le plan de travail prévoit entre autres, de dresser un portrait et un diagnostic du territoire à l'étude, en effectuant une campagne d'échantillonnage en août 2009, sur le lac. Cette campagne complétera les campagnes déjà effectuées en 2007 et 2008 dans les principaux tributaires et prévues également pour 2009.

Il faut souligner aussi, que le projet représente déjà une source de rayonnement dans la région, plusieurs actions locales étant en marche. De plus, il est prévu de proposer une méthode d'intégration des principes du développement durable dans le cadre du plan d'intervention.

Nous pouvons dire que les « ingrédients » d'un bon résultat sont présents : pluralité d'interlocuteurs, concertation intermunicipale /interrégionale, approche écosystémique, etc. Si nous ajoutons que le modèle sera aussi exportable, nous pouvons dire que la formule qui se développe actuellement au Grand lac Saint-François représente une formule gagnante et durable.

Cosmin Vasile





Échanger, comprendre et agir pour contrer les fleurs d'eau des cyanobactéries!



Rappelons que l'événement a été organisé conjointement par le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA), le Comité du bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), le Comité du bassin versant de la rivière du Chêne (CDUC), le comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF), le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), le Conseil de bassin versant de la rivière du Sud (COBAVERS), du Groupe de concertation du bassin versant de la rivière Bécancour (GROBEC) et le Groupe d'intervention pour la restauration de la Boyer (GIRB).

Le rapport final, qui se trouve sur les sites Internet des organisateurs, porte sur une brève description de l'événement, une présentation des thèmes abordés dans le cadre des conférences et principalement sur les propos énoncés par les participants dans le cadre des ateliers.

De plus, les différentes demandes énoncées dans le cadre des ateliers ont déterminé les organisateurs à prendre en considération la possibilité de tenir en 2009, un deuxième forum axé, cette fois, sur les problématiques de gestion de l'eau dans notre région. Une rencontre entre les mêmes organismes, prévue au printemps 2009, permettra de mieux cibler les différents aspects organisationnels d'un tel événement.

Cosmin Vasile

Rapport final : www.creca.qc.ca



Le rapport final du Forum sur les cyanobactéries est maintenant rendu public.

Organisé selon une formule axée principalement sur les échanges et l'implication des participants, le Forum sur les cyanobactéries organisé, à Scott, le 27 juin 2008, a représenté un réel succès. Cette formule, de type gagnant-gagnant, a permis d'un côté au public participant d'apprendre et d'échanger sur les différents enjeux reliés aux cyanobactéries, et d'un autre côté, a permis aux organisateurs de mieux connaître les préoccupations des riverains.





LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles dans les ICI

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), en partenariat avec RECYC-QUÉBEC, contribue, pour une troisième année consécutive à la promotion de la gestion responsable des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) de la région.

Dans le cadre de ce partenariat, le CRECA s'est engagé à diffuser du matériel et des outils pour promouvoir une gestion responsable des matières résiduelles dans les ICI ainsi que le programme ICI ON RECYCLE!, créé et géré par la société d'État RECYC-QUÉBEC. Des conférences sont prévues dès le début de l'année 2009 ainsi qu'un suivi auprès des commerces, des industries et des institutions intéressés avec la participation du centre de tri et de la MRC concernés. Ces conférences ont comme principal objectif de sensibiliser les gérants des ICI à privilégier une saine gestion des matières résiduelles, basée sur la réduction

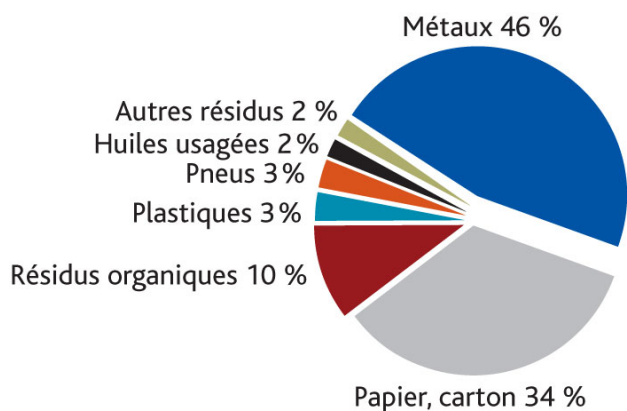
à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Les ICI représentent un secteur où le potentiel de récupération des matières résiduelles est très important. Le taux de récupération du secteur ICI a atteint 49 % en 2006, alors que la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* vise un objectif de mise en valeur de 80 % pour ce secteur.

Rappelons qu'au Québec, la récupération dans les ICI s'effectue sur une base volontaire, puisqu'aucune réglementation n'oblige le gestionnaire ou l'établissement à trier ou à récupérer ses matières résiduelles. La conscientisation des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques permettra aux entreprises de mieux contribuer au développement durable de notre région.

Cosmin Vasile

Répartition en 2006 du poids des matières résiduelles récupérées et valorisées dans le secteur ICI



Source : Recyc-Québec



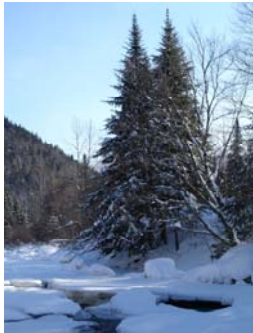


LA GESTION DE LA FORÊT

Le CRECA et la région de la Chaudière-Appalaches se prononcent sur la réforme du régime forestier du Québec

Le gouvernement du Québec a entamé, l'hiver dernier, un processus de révision du régime forestier provincial. Les principaux points de ce projet de réforme de la gestion de la forêt publique sont :

- la mise en place d'un zonage forestier qui comprendrait environ 8 % d'aires protégées, 30 % de territoires voués à l'aménagement intensif alors que le reste du territoire serait sous aménagement « écosystémique » ou « multiresource »;
- la possibilité de modifier en partie les modes d'attribution (par des enchères) du bois de la forêt publique qui est présentement entièrement alloué par contrat à certaines usines;
- des projets de décentralisation de la gestion de la forêt et la création d'organismes régionaux de gestion de l'aménagement de la forêt publique (sociétés régionales d'aménagement des forêts).



Ce type de réforme est soumis à la consultation et le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) a participé aux deux étapes du processus. Un livre vert a d'abord été proposé à la consultation générale en

février et le CRECA y a présenté un mémoire. L'automne dernier, un second document a fait l'objet d'une consultation plus restreinte et le CRECA, en tant que membre de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire de la région (CRRNT), a participé à la rédaction d'un mémoire régional présenté par la Conférence régionale des Élus de Chaudière-Appalaches

(CRÉ). Dans son mémoire, le CRECA a insisté sur les points suivants :

- la nécessité d'augmenter la superficie en aires réellement protégées dans la région qui est actuellement d'environ 1 %;
- une mise en garde sur les risques pour la biodiversité d'augmenter les superficies vouées à l'aménagement intensif;
- l'importance que les zones de conservation et d'aménagement (intensif ou écosystémique) soient identifiées à partir d'une planification régionale qui inclut la forêt privée et non pas par le MRNFP;
- l'importance d'harmoniser et de développer le secteur industriel forestier en fonction d'une stratégie durable de gestion des forêts et non l'inverse;
- la nécessité de prévoir des fonds dédiés à la recherche, à l'expérimentation, au développement, à l'application de l'aménagement écosystémique et au développement d'aires protégées en région.

Ces positions du CRECA ont été reçues par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire. Elles ont été intégrées au mémoire que la Conférence régionale des Élus de Chaudière-Appalaches a présenté, en novembre dernier, à la Commission sur la réforme du régime forestier de l'Assemblée nationale du Québec. Depuis, la CRRNT a entamé la réalisation d'un plan régional d'aménagement et d'intervention des ressources et du territoire (PRDIRT) qui touchera, au niveau régional, plusieurs aspects de ce projet de réforme du régime forestier. Le CRECA est aussi associé à la réalisation du PRDIRT.

*Martin Paulette
Représentant du CRECA à la CRRNT de la CRÉ de
Chaudière-Appalaches*





LA BIODIVERSITÉ

Les milieux humides forestiers – des écosystèmes exceptionnels à préserver



Le CRECA a continué, à l'été 2008, de réaliser le suivi des milieux humides forestiers de la région de

la Chaudière-Appalaches situés sur des terrains privés. Au total, 34 milieux humides qui ont fait l'objet d'une entente de conservation volontaire signée avec les propriétaires en 2000 et 2001 ont été visités par notre stagiaire. Il faut souligner que les objectifs de ces projets, financés par la Fondation de la faune du Québec, consistaient à rendre compte de l'évolution écosystémique de ces milieux humides, de révéler la présence d'espèces en péril, de noter tous changements de nature anthropique ou naturelle, ainsi que d'entretenir le lien de confiance établi avec les propriétaires.

Les résultats de ces projets ont permis de constater que la majorité des ententes volontaires de conservation ont été respectées par les propriétaires. Du point de vue écosystémique, les visites de terrain ont fait ressortir qu'un nombre de 4 milieux humides ont été affectés par différents types d'impacts anthropiques. De plus, les observations de terrain ont confirmé la présence de la tortue peinte, une espèce préoccupante pour la région, de l'habénaire à gorge frangée, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, de l'habénaire blanchâtre, considérée comme rare selon la Flore laurentienne et à plusieurs reprises, de pygargues à tête blanche, une espèce menacée.

Le rapport final, qui décrit la méthodologie utilisée, des résultats plus exhaustifs et l'interprétation de ces résultats ainsi, qu'une systématisation des problématiques de nature anthropique observées lors des visites, sera rendu public au mois de mars 2009. Ce rapport sera publié sur le site Internet du CRECA.

Cosmin Vasile

Sites caractérisés en 2000 (suivi 2008)	Municipalité	MRC	Sites caractérisés en 2001 (suivi 2008)	Municipalité	MRC
Baie Ward (sud)	Municipalité de canton de Garthby	Des Appalaches	Lac Parent	Saint-Isidore	La Nouvelle-Beauce
Ruisseau Vaseux	Saint-Évariste-de-Forsyth	Beauce-Sartigan	Lac Etchemin	Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin	Les Etchemins
Lac à la Truite (est)	Irlande	Des Appalaches	Lac de la Vase	Sainte-Rose-de-Watford	Les Etchemins
Rivière au Pin	Irlande	Des Appalaches	Lac à Busque	Saint-Benjamin	Les Etchemins
Lac aux Souches (Étang Stater)	Irlande	Des Appalaches	Moulin de la Chute	Saint-Raphaël	Bellechasse
Lac de l'Amiante	Irlande	Des Appalaches	Lac Falardeau	Saint-Zacharie	Les Etchemins
Lac du Castor	Saint-Victor-de-Tring	Robert-Cliche	Décharge du Lac Fortin	Sainte-Aurélie	Les Etchemins
Mud Pond	Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	Des Appalaches	Lac de la Veuve	Saint-Cyprien	Les Etchemins
Lac de l'Est	Disraéli	Des Appalaches	Lac Algonquin	Sainte-Rose-de-Watford	Les Etchemins
Marais Coulombe	Municipalité de canton de Garthby	Des Appalaches	Ruisseau Fourchette	Saint-Isidore	La Nouvelle-Beauce
Rivière Bécancour	Irlande	Des Appalaches	Lac à la Roche	Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin	Les Etchemins
Lac Bécancour	Canton de Thetford	Des Appalaches	Tributaire Sud du Lac Fortin	Sainte-Aurélie	Les Etchemins
Rivière de l'Or	Canton d'Adstock	Des Appalaches	Tributaire Nord du Lac Fortin	Sainte-Aurélie	Les Etchemins
Lac Bolduc	Canton d'Adstock	Des Appalaches	Scierie Robert Bilodeau	Saint-Hénédine	La Nouvelle-Beauce
Petit Lac Noir	Canton de Thetford	Des Appalaches	Lac des Abénaquis	Saint-Zacharie	Les Etchemins
Lac Saint-Charles	Saint-Benoît-de-Labre	Beauce-Sartigan	Lac Croche	Saint-Cyprien	Les Etchemins
Étang de l'Amiante	Irlande	Des Appalaches	Lac Volet	Saint-Alfred	Robert-Cliche





LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les ateliers franco-qubécois de coopération décentralisée

Par delà le débat sur la gouvernance territoriale, le thème abordant le développement durable a surtout retenu l'intérêt du CRECA dans le cadre de sa participation à la délégation de la Conférence régionale des élus aux 3^{èmes} ateliers de la coopération décentralisée tenus à Québec lors des Fêtes du 400^e, les 8, 9 et 10 octobre dernier.

Les responsables de l'atelier sur le développement durable pour le Québec (région Chaudière-Appalaches) et pour la France (région de l'Essonne) ont voulu par la présentation de leurs projets souligner l'importance de la démocratie participative dans la recherche d'une meilleure qualité de vie de leurs citoyens. Pour la région Chaudière-Appalaches, M. Luc Berthold, maire de Thetford Mines a traité du thème des éco-industries et le président du CRECA, d'un modèle d'intervention pour le Grand lac Saint-François.

À l'occasion d'un déjeuner organisé par la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, les membres du conseil d'administration du CRECA ont échangé de façon cordiale avec les membres de la délégation de la région de l'Essonne, de manière à partager leur expérience dans le domaine du développement régional abordé dans une perspective de développement durable.

Pour plus de renseignements;
<http://www.troisiemesateliers.com>
<http://www.quebecfrance.qc.ca>
<http://www.francequebec.fr>
<http://www.mamr.gouv.qc.ca>
<http://www.consulfrance-quebec.org>



Les ateliers franco-qubécois, octobre 2008

5^{èmes} Assises Nationales du développement durable - LYON, LES 19, 20 ET 21 JANVIER 2009



Le CRECA participera en tant que délégué de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches à cet important évènement. "Les richesses seront au coeur de notre réflexion. Qu'elles soient environnementales, économiques, sociales ou encore démocratiques, elles revêtent pour chacun d'entre nous des dimensions différentes".

Guy Lessard
<http://www.rhonealpes.fr/299-5e-assises-nationales.htm>

Le PIB mesure à peu près tout, sauf ce qui rend la vie digne d'être vécue





LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les gaz à effet de serre (GES) et le transport

La Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, a publié un document de référence, traitant de l'inventaire québécois des émissions de GES en 2006 et leur évolution depuis 1990. Ce portrait, qui prend en considération toutes les émissions qui proviennent de la combustion des combustibles fossiles, de même que du transport ou des industries, démontre clairement une tendance à la baisse de ces émissions comparativement aux années précédentes.

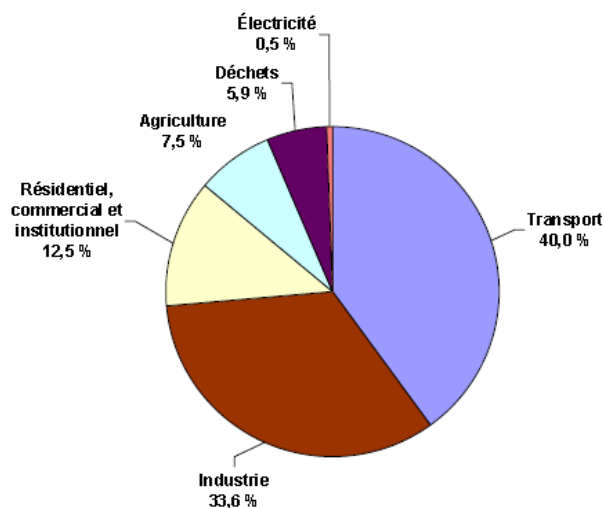
Cependant, en regardant le graphique sur la répartition des émissions de GES par secteur d'activité, nous pouvons constater qu'au premier rang se situe le secteur résidentiel, commercial et institutionnel, avec 40 % du total des GES émis. Les émissions de ce secteur représentent l'équivalent de 33,92 Mt eq.CO_2 pour l'année 2006, ce qui représente une augmentation de 6,09 Mt eq.CO_2 comparativement à l'année de référence 1990.

Quelle est la conclusion de cette analyse? Les réponses peuvent être multiples...Malheureusement, elles se forment, encore sous forme de questionnement. Est-ce que les moyens déployés pour vulgariser l'efficacité énergétique dans ce secteur représentent la meilleure solution? Qu'est-ce qui fait que dans le secteur des transports locaux, régionaux et provinciaux, le transport automobile détient toujours la tête d'affiche? Comment se fait-il que dans la province la plus verte du point de vue de la production d'électricité, il existe encore du transport ferroviaire à base de diesel? De quoi avons-nous besoin, comme société, pour changer nos habitudes de transport?

Voici, quelques enjeux auxquels nous devons répondre dans un contexte où les ressources de pétrole s'épuisent à un rythme accéléré. Un signal d'alarme a été donné cette année, avec les prix du pétrole les plus hauts dans l'histoire économique mondiale. Le moment est venu de penser aux générations futures. C'est évident que ces générations ne vont pas utiliser le pétrole comme ressource, mais vont subir les effets de notre utilisation du pétrole.

Cosmin Vasile

Répartition des émissions de GES au Québec en 2006 par secteurs d'activité



Réf. : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/2006/inventaire2006.pdf>





Les parcs éoliens en Chaudière-Appalaches



Le 5 mai dernier, Hydro-Québec annonçait que 2 des 15 projets retenus, suite à l'appel d'offres lancé le 31 octobre 2005, étaient localisés dans la région de Chaudière-Appalaches. Le projet du Parc Des Moulins, situé dans la région de la MRC Des Appalaches, par la Compagnie 3Ci inc., d'une puissance de 156 MW, sera en service au printemps 2011. Le projet du Massif du Sud situé dans les MRC Les Etchemins et Bellechasse, par le consortium St-Laurent Energies (Hydroméga Services inc. EDF Énergie Nouvelles et RES Canada inc.), d'une puissance de 150 MW, devrait être opérationnel en 2012.

La stratégie adoptée par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) en regard de l'étude de ces deux projets de développement comprend 3 volets :

- 1) la présentation d'un mémoire aux audiences du BAPE;
- 2) des échanges avec les promoteurs, préalables aux dépôts des Rapports d'évaluation environnementale, afin de bonifier les projets;
- 3) transmission à la CRÉ, sur demande, nos mémoires en tant que documents de références.

"En encadrant adéquatement le développement éolien, on permettra à cette énergie propre de prendre son envol". Le CRECA considère que les promoteurs doivent agir de manière responsable et proposer des projets qui tiennent compte non seulement des contraintes physiques, mais aussi des préoccupations du milieu.

Recommandations du CRECA concernant les impacts potentiels du projet du Parc Des Moulins

À la suite de la présentation du projet au conseil d'administration du CRECA, le 16 octobre dernier, les recommandations suivantes ont été transmises au promoteur 3Ci inc. :

Les peuplements forestiers : plusieurs peuplements forestiers sont présents sur le territoire soumis à l'étude, le CRECA invite le promoteur à considérer cet aspect dans son étude d'évaluation;

Les futures emprises : concernant les superficies des futures emprises sur lesquelles sont prévus des travaux de reboisement lors de la période d'exploitation, le CRECA propose au promoteur de prévoir un cadrage qui permettra le reboisement maximal des emprises;

Le régime hydrique: autant lors de la phase de construction que celle de l'exploitation, des impacts importants doivent être pris en considération par le promoteur, le CRECA recommande qu'une évaluation de ces impacts soit faite même en aval de la zone d'étude dans le(s) bassin(s) versant(s) des rivières qui traversent le site du parc éolien;

Les chemins d'accès : selon l'information reçue, 28,8 km de chemins d'accès seront construits et 19,5 km seront modifiés afin de permettre l'accès de la machinerie sur le site. Le CRECA recommande au promoteur de considérer dans son étude, les effets cumulatifs de l'utilisation de ces chemins;





Les paysages : afin de permettre une évaluation des impacts visuels, le CRECA recommande au promoteur de produire des simulations dans différentes conditions météorologiques;

La faune : concernant les impacts sur la faune, le CRECA invite le promoteur à prendre en considération dans son rapport d'évaluation environnementale, l'Entente de régionalisation portant sur l'expérimentation d'un modèle de gestion intégrée du cerf de Virginie en Chaudière-Appalaches.

L'intégration du réseau de transport d'Hydro-Québec dans le projet du Parc éolien Des Moulins

Hydro-Québec TransEnergie prévoit la construction d'une ligne monoterne à 230 kW sur structure d'acier à partir du poste du promoteur jusqu'au réseau d'Hydro-Québec, d'une longueur approximative de 3 kilomètres, d'une largeur d'emprise de 50 mètres et ayant une portée moyenne de 350 mètres. Le coût approximatif du projet est de 5 millions. Un crédit de 1% est prévu pour la mise en valeur de l'environnement.

Le projet de parc éolien du Massif du Sud

Le 13 novembre dernier, le consortium Saint-Laurent Énergie a présenté son projet au conseil d'administration du CRECA. Dès le mois de février 2009, le CRECA transmettra ses suggestions au promoteur afin de trouver des alternatives aux problématiques identifiées suite à l'analyse du projet.

Les indicateurs nous permettant d'évaluer la qualité des projets sont identifiés dans le document ayant comme titre "*Le développement de l'énergie éolienne en Chaudière-Appalaches*" préparé par la CRÉ, L'AQLPA et le CRECA lors des conférences présentées dans 10 municipalités de la région au cours de l'année dernière.

Guy Lessard

www.creca.qc.ca



Présentation du projet Des Moulins par la compagnie des 3Ci





L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

L'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Malgré que la documentation traitant de l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire soit de plus en plus volumineuse (le Rapport de la Commission Pronovost, l'analyse du Commissaire au développement durable, la documentation produite par le MAPAQ et le MDDEP), il n'en demeure pas moins que les données essentielles nous permettant de produire un inventaire et une caractérisation des résidus organiques en provenance de nos entreprises régionales sont toujours difficilement accessibles.

Malgré tous les plans d'action de plus en plus élaborés que ces organismes adoptent, auxquels s'ajoutent ceux des UPA et des organismes connexes (clubs agroenvironnementaux, etc.), la planification concertée et la coordination des actions demeurent toujours une réalité absente de nos écrans radars.

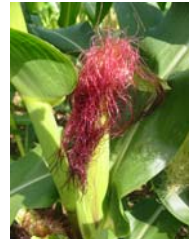
Par contre, le Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, chap.9, p. 167 à 172, nous présente un portrait intéressant de l'état général de l'environnement après 30 ans de lutte contre la pollution dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire. **"Quelles sont les principales actions du secteur agricole et agroalimentaire qui concourent à améliorer l'état de l'air, de l'eau, des sols et de la biodiversité et quels sont les principaux points à améliorer?"**

L'air : on apprend "que l'agriculture québécoise est responsable de 7,5% des émissions de gaz à effet de serre, en équivalent de gaz carbonique produits en sol québécois. Qu'il est possible de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre en gérant différemment l'utilisation des engrais et en ayant

recours à la production de biogaz pour capter le méthane."

L'eau : on apprend "que plus de 50% de l'eau utilisée par les entreprises agricoles provient des eaux souterraines. Que l'un des grands avantages concurrentiels de l'agriculture québécoise est la disponibilité en eau et qu'il est donc essentiel de préserver la qualité de cette ressource. Qu'il existe un large consensus au Québec sur la pertinence d'une gestion intégrée de l'eau à l'échelle d'un bassin versant plutôt que par municipalité ou autre zone administrative."

Le sol : la principale source d'information sur la qualité des sols au Québec est une étude réalisée en 1990 par le MAPAQ. Cette étude a dressé l'inventaire des problèmes de dégradations observées dans 12 régions agricoles du Québec. Sur un total de 1,7 million d'hectares, il faut déplorer le fait que la situation n'ait pas été réévaluée, à grande échelle, depuis 1990. Que les problèmes majeurs de dégradation des sols agricoles sont principalement liés à la culture intensive du maïs et de la pomme de terre. Qu'on y mentionne l'érosion, la perte de matière organique, le compactage et le bris des agrégats du sol."



La biodiversité : on apprend que dans un milieu où se pratique l'agriculture, "une diversité biologique riche procure des avantages qui passent souvent inaperçus, mais qui ont une importance déterminante. En plus de protéger les ressources naturelles indispensables à l'agriculture, notamment l'eau, la biodiversité favorise les processus naturels nécessaires à la production agricole : pollinisation, décomposition de la matière organique du sol, lutte naturelle contre certains parasites, etc."





Plan d'action du CRECA 2008-2009

Au cours du 1er semestre 2008, le CRECA a procédé à une sensibilisation des membres du comité multipartite à l'effet de prévoir les amendements suivants au Plan d'action 2010-2011:

La représentativité : considérant l'importance de renforcer la coordination des activités ministérielles, de viser l'intégration des plans d'action en agroenvironnement et d'en simplifier la mise en oeuvre, le CRECA propose que le MAMR et le secteur santé soient représentés au comité multipartite.

Le portrait régional de la gestion des fumiers : suite à la production du bilan annuel 2007-2008 des surplus de fumier de la région et de l'évaluation des outils disponibles à cette fin, le CRECA propose que le MAPAQ se dote d'un processus d'évaluation et fournisse les outils permettant une connaissance plus rigoureuse de l'état de la problématique des surplus de fumier en Chaudière-Appalaches.



La gestion des surplus de fumier : considérant les échéances imposées par la réglementation ministérielle tant au secteur agricole que municipal, le CRECA propose que le comité multipartite s'implique davantage dans la démarche visant la recherche de solutions adaptées à notre région, concernant l'avènement de techniques éprouvées afin de disposer des surplus de fumier de manière environnementalement acceptable et à des coûts.....également acceptable.

L'adaptation des entreprises agricoles en regard des exigences environnementales : le CRECA propose que le comité multipartite priorise dans son plan d'action le suivi de la démarche de conformité à la norme phosphore selon le plan établi ferme par ferme où les caractéristiques du sol et le type de plante cultivée déterminent la quantité d'engrais minéraux à utiliser et les engrais organiques à épandre afin de suivre l'évolution du respect de l'échéancier prévu en 2010.

La cohabitation : considérant que le thème de la cohabitation fait partie d'un mandat confié au comité multipartite par l'équipe chargée de la mise en oeuvre de la PSR en agriculture et agroalimentaire de la région Chaudière-Appalaches, considérant que le comité multipartite a produit le dépliant, le CRECA propose que la distribution de ce dernier soit financée par la PSR.

Le développement durable : le CRECA propose que le comité multipartite appuie l'organisation et la tenue d'une journée thématique portant sur le développement durable de l'agriculture.





*En cette période de réjouissances,
c'est avec plaisir que l'équipe du Conseil régional de
l'environnement Chaudière-Appalaches vous transmet, ainsi
qu'à votre famille, tous leurs vœux de bonheur, de santé et de
prospérité.*

*Que la nouvelle année soit propice à la réalisation
de vos projets afin qu'ils nous guident vers un environnement
sain et un développement durable.*

*Nous profitons de cette occasion pour vous exprimer notre
reconnaissance pour votre appui et votre précieuse
collaboration dans nos projets et nos activités.*

De toute l'équipe du CRECA,

Joyeuses Fêtes!





22, rue Sainte-Hélène
Breakeyville (Québec) G0S 1E2

Téléphone : 418.832.2722
Sans frais : 1.888.832.2722
Télécopieur : 418.832.9116
Courriel : creca@creca.qc.ca
Site Internet : www.creca.qc.ca

Bulletin d'information du CRECA
DIRECTION GÉNÉRALE :
Cosmin Vasile, directeur général

COORDINATION ET CONCEPTUALISATION :
Sonia Brassard, adjointe administrative

RÉDACTION :
Guy Lessard, président
Cosmin Vasile, directeur général
Martin Paulette, administrateur

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2008
© CRECA 2008

*Le Conseil régional de
l'environnement Chaudière-
Appalaches (CRECA) est un
organisme à but non lucratif
fondé en 1991.*

*Il vise au développement d'une
vision régionale de
l'environnement et du
développement durable en
favorisant la concertation de
l'ensemble des intervenants
régionaux.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008-2009

Guy Lessard, président
Récupération Frontenac

André Bélisle, vice-président
Association québécoise de lutte contre
la pollution atmosphérique (AQLPA)

Alain Gaudreau, secrétaire-trésorier
Regroupement des commissions
scolaires Chaudière-Appalaches

Jean-Luc Daigle, directeur
Ville de Lévis

Rachel Thériault, directrice
Innergex

Jacques Demers, administrateur
Les Amis du parc des Chutes-de-la-
Chaudière

François Lajoie, administrateur
Groupe d'intervention pour la
restauration de la Boyer (GIRB)

Yvon Bruneau, administrateur
Municipalité de Saint-Henri

Maurice Vigneault, administrateur
Fédération UPA Lotbinière-Mégantic

Jean-Claude Marcoux, administrateur
Fédération québécoise de la Faune

Martin Loiselle, administrateur
Agence de mise en valeur des forêts
privées des Appalaches

Véronique Brisson, administrateur
Comité de restauration du lac Dion

Paul-Henri Roy, administrateur
Comité de restauration de la rivière
Etchemin

Martin Paulette, administrateur
Groupement faunique du Triangle de
Bellechasse

Annie Ouellet, administrateur
Comité de bassin de la rivière Chaudière
(COBARIC)

INNERGEX

Un producteur
d'énergie
renouvelable

MONTRÉAL • Téléphone: (450) 928-2550 • Télécopieur: (450) 928-2544
QUÉBEC • Téléphone: (418) 834-6705 • Télécopieur: (418) 834-0595
info@innergex.com • www.innergex.com

